Envoyé en préfecture le 02/12/2025
Reçu en préfecture le 02/12/2025
Publié le
ID : 035-243500667-20251202-DEL_2025_249-DE

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 18 novembre 2025

Date de convocation : 12/11/2025 **Date d'affichage :** 12/11/2025	Nombre de conseillers En exercice : Présents : Votants :	 37 28 32

L'an deux mille vingt cinq, le dix huit novembre, à 19 Heures 00, à la Sens-de-Bretagne (Salle des Loisirs - rue de la Madeleine), le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de **Monsieur Claude JAOUEN, Président de la Communauté de Communes Val d'Ille – Aubigné.**

Présents :
GELY-PERNOT Aurore, VASNIER Pascal, LAVASTRE Isabelle, JOUCAN Isabelle, ALMERAS Loïc, BERNABE Valérie, GUERIN Patrice, GORIAUX Pascal, DUBOIS Jean-Luc, MACE Marie-Edith, LE DREAN-QUENEC'HDU Sophie, DUMAS Patrice, FERRAND Marc-Olivier, JAOUEN Claude, OBLIN Anita, HENRY Lionel, TAILLARD Yvon, BOUGEOT Frédéric, COUMAILLEAU Pascal, MASSON Josette, HAMON Carole, MOREL Gérard, SENTUC Véronique, LECONTE Yannick, BOURNONVILLE Noël, HOUITTE Daniel, DEWASMES Pascal, BLAISE Laurence

Absents :
FOUGLE Alain, LOREE Michel, LEGENDRE Bertrand, LARIVIERE-GILLET Yannick, DESMIDT Yves

Absents ayant donné pouvoir :
KECHID Marine donne procuration à GORIAUX Pascal
MESTRIES Gaëlle donne procuration à LE DREAN-QUENEC'HDU Sophie
EON-MARCHIX Ginette donne procuration à TAILLARD Yvon
RICHARD Jacques donne procuration à MASSON Josette

Secrétaire de séance : Madame SENTUC Véronique

Envoyé en préfecture le 02/12/2025
Reçu en préfecture le 02/12/2025
Publié le
ID : 035-243500667-20251202-DEL_2025_249-DE

N° DEL_2025_249

Objet **Petite Enfance**

Convention 2017-2024 ADMR - Trop-perçus de subventions - Modalités de remboursement

De 2017 à 2024, la Communauté de communes du Val d'Ille-Aubigné a soutenu l'association ADMR du Canton de Saint-Aubin-d'Aubigné, dans le cadre de conventions pluriannuelles d'objectifs, par le biais de subventions d'équilibre (jusqu'en 2022) destinées à assurer la bonne gestion des crèches « L'Ille ô Doudous » (Montreuil-sur-Ille), « Ty Marmots » (Saint-Aubin-d'Aubigné) ainsi que des haltes-garderies « Caroussel » (Saint-Aubin-d'Aubigné, jusqu'en avril 2018) et « Sens en éveil » (Sens-de-Bretagne).

La subvention d'équilibre a pour objet de compléter les ressources de l'association, dans la limite des charges réelles constatées. Il est néanmoins apparu que, pour les exercices 2019 à 2022, des excédents de financement ont été reportés en produits constatés d'avance.

Lors d'une rencontre avec les représentants de l'association et de la fédération départementale ADMR, le 16 octobre 2025, il a été arrêté d'un commun accord, sur la base des conclusions du rapport 2024 du commissaire aux comptes de l'association, qu'un montant de 368 316,61 € restait dû à la Communauté de communes du Val d'Ille-Aubigné.

Dans un souci de préservation de la trésorerie de l'association, l'échéancier de remboursement suivant a été conjointement établi :

- Avant le 31 décembre 2025 : versement d'un montant de 200 000 €
- Avant le 31 octobre 2026 : versement du solde, soit 168 316,61 €

Pour procéder à ces remboursements, deux titres de recettes seront successivement transmis à l'association.

Il vous est proposé de valider ces modalités de remboursement de ces trop-perçus de subventions d'équilibre par l'ADMR du canton de Saint-Aubin d'Aubigné.

Vu la délibération DEL_2019_050 du conseil communautaire 12 mars 2019 validant la convention pluriannuelle 2019-2021 avec l'ADMR du canton de Saint-Aubin d'Aubigné,

Vu la délibération DEL_2021_282 du conseil communautaire du 14 décembre 2021 validant l'avenant de prolongation pour l'année 2022,

Vu la délibération DEL_2023_242-DE du conseil communautaire du 12 décembre 2023 renouvelant la convention d'objectifs avec l'association locale ADMR du canton de Saint Aubin d'Aubigné, pour l'année 2023 jusqu'en septembre 2024,

Considérant, le rapport du commissaire aux comptes 2024 et le compte-rendu financier final 2023-2024 de Familles rurales ,

Considérant, la réunion du 16 octobre 2025 avec les représentants de Familles rurales validant un trop perçu d'un montant de 368 316,61 €,

Considérant, l'engagement verbal des représentant dûment habilités, à procéder au remboursement des versements indus à réception des titres de recette reçus

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire **à l'unanimité :**

VALIDE l'échéancier de remboursement des trop-perçus de subventions d'équilibre dont a bénéficié l'ADMR du canton de Saint-Aubin d'Aubigné, la CCVIA établira les titres de recettes à l'encontre de l'association débitrice tels qu'exposés.

Envoyé en préfecture le 02/12/2025
Reçu en préfecture le 02/12/2025
Publié le
ID : 035-243500667-20251202-DEL_2025_249-DE

AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document se rapportant à la présente délibération.

Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture et publication par voie électronique
Le 02/12/2025
Le/la secrétaire de séance,
Madame SENTUC Véronique

Le *02/12/2025,*
Le Président,
Claude Jaouen

